

Le plan de prévention du bruit

La communauté urbaine se dote d'un plan de prévention du bruit. Les habitants disposaient de deux mois pour faire des observations sur le texte qui a été adopté par les élus le 19 décembre 2024.

Page modifiée le vendredi 20 décembre 2024 • Données Le Mans Métropole

Contexte



© Adobe Stock

La directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, prévoit que les grandes agglomérations et grandes infrastructures de transports fassent l'objet de Cartes de bruit stratégiques (CBS) et de **Plans de prévention du bruit dans l'environnement** (PPBE).

Avec une population de 213000 habitants au dernier recensement, **Le Mans Métropole et ses communes membres sont concernés** par ce texte, au titre des grandes agglomérations mais aussi en tant que gestionnaire des infrastructures routières.

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement s'inscrit dans la continuité de l'évaluation cartographique de l'environnement sonore réalisée en 2021 par Le Mans Métropole pour le compte de ses communes.

Participation

Conformément au Code de l'environnement, le projet devait être **porté à la connaissance du public** avant d'être approuvé.

La procédure de participation du public a été réalisée par voie électronique du 9 octobre au 9 décembre 2024.

Suivi

À l'issue de la procédure de mise à disposition du public, le conseil communautaire de Le Mans Métropole, s'est prononcé par délibération sur le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement, modifié pour tenir compte des observations du public.

Cette décision est rendue publique pendant une durée minimale de trois mois sur ce site internet. Elle est accompagnée de la synthèse des observations et propositions du public. Les motifs qui ont conduit à une prise en compte ou pas des observations sont rappelés.

Ces documents, ainsi que le Plan de prévention du bruit dans l'environnement sont également tenus à la disposition du public au siège de Le Mans Métropole.



TÉLÉCHARGER : LE TEXTE DÉFINITIF ET LES OBSERVATIONS
(pdf, 1 Mo)



TÉLÉCHARGER : LES CARTES DE BRUIT
(pdf, 8 Mo)

PLUS LOIN

Toute information complémentaire relative au projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement peut [être demandée par courrier électronique](#) auprès de la direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine de Le Mans Métropole.